

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
SEANCE DU 15 décembre 2016**

**Objet : Transmission électronique des actes au représentant de l'Etat**

L'an deux mille seize, le quinze décembre à quatorze heures quinze, le comité syndical du Syndicat Mixte DORSAL, dûment convoqué le 6 décembre, se réunit en session ordinaire, salle Etang des Landes, à l'Hôtel de région, site de Limoges, sous la présidence de Monsieur Jean-Marie BOST, son Président.

En exercice : 15

Présents : 7+5 procurations

Voteants : 12 Pour

Sont présents :

Mr Jean-Marie BOST (Président)  
Mr Gérard VANDENBROUCKE (1<sup>er</sup> VP) (procuration donnée à Mr Raymondaud)  
Mr Jean-Pierre BERNARDIE (2<sup>ème</sup> VP) (procuration donnée à Mr Bost)  
Mme Hélène ROME (5<sup>ème</sup> VP)  
Mr Nady BOUALI (suppléant de Mr Corrèia-6<sup>ème</sup> VP)  
Mr Yves RAYMONDAUD (7<sup>ème</sup> VP)  
Mr Alain LAGARDE (secrétaire)  
Mme Annie QUEYREL-PEYRAMAURE  
Mr Mathieu HAZOUARD (procuration donnée à Mr Mr Lagarde)  
Mr Christophe PATIER  
Mr Christian PRADAYROL (procuration donnée à Mr Patier)  
Mme Valérie SIMONET (procuration donnée à Mme Rome)

Conseiller départemental Haute-Vienne  
Vice-Président de la Région ALPC  
Conseiller Agglo Bassin Brive  
Vice-Présidente du Conseil Départemental Corrèze  
Vice-Président Agglo Grand Guéret  
Vice-Président Conseil Départemental Hte-Vienne  
Conseiller communautaire Tulle  
Conseillère Départementale Corrèze  
Conseiller Régional  
Conseiller Régional  
Vice-Président Agglo Bassin Brive  
Présidente du Conseil Départemental Creuse

Sont excusés :

Mme Hélène FAIVRE (3<sup>ème</sup> VP) (et son suppléant)  
Mr Christian HANUS (4<sup>ème</sup> VP) (et son suppléant)  
Mme Nicole GLANDUS (et son suppléant)

Vice-Présidente du Conseil Départemental Creuse  
Adjoint au Maire à la Ville de Limoges  
Adjointe au maire de la Ville de Limoges

---

**Il est exposé aux membres du Comité Syndical le rapport suivant :**

Un dispositif, initié par le Ministère de l'Intérieur, permet l'envoi dématérialisé et sécurisé des documents soumis au contrôle de légalité et au contrôle budgétaire. Il s'agit d'« Actes » (Aide au Contrôle de légalité dématérialisé), et de son module « AB » (Actes budgétaires).

La dématérialisation permet notamment de réduire le délai de réception de l'accusé réception, puisque celui-ci est édité quelques minutes après l'envoi.

. « Actes », qui concerne les documents soumis au contrôle de légalité, nécessite la passation d'un marché avec un opérateur de télétransmission homologué par le Ministère de l'Intérieur, ainsi que la signature d'une convention avec le représentant de l'Etat dans le département.

. « AB » utilise le canal d'Actes et permet de transmettre les données budgétaires présentes dans le logiciel financier utilisé par la collectivité : AB est ainsi utilisé pour l'envoi dématérialisé des budgets primitifs, supplémentaire, décisions modificatives et comptes administratifs.

**Vu** le décret n° 2016-146 du 11 février 2016 relatif aux modalités de publication et de transmission, par voie écrite et par voie électronique, des actes des collectivités territoriales et des établissements publics de coopération intercommunale,

**Considérant** que les collectivités territoriales ont été sollicitées par l'Etat pour que les actes administratifs et les documents budgétaires soient désormais transmis par voie électronique en remplacement de la forme papier,

**Considérant** que le Syndicat Mixte Dorsal souhaite s'engager dans la dématérialisation de la transmission de ses actes soumis au contrôle de légalité à la préfecture,

**Après délibération, les délégués du comité syndical, approuvent, à l'unanimité, la mise en œuvre de la télétransmission des actes soumis au contrôle de la légalité et donnent autorisation au Président pour :**

- **signer un contrat ou une convention de souscription avec un opérateur homologué par le Ministère de l'Intérieur dit « opérateur de confiance »**
- **signer un contrat de souscription avec un prestataire de service pour la délivrance de certificats électroniques,**
- **signer une convention de mise en œuvre de la télétransmission des actes soumis au contrôle de légalité avec la préfecture de Haute-Vienne,**
- **signer tout autre document se rapportant à ce dispositif.**

**Jean-Marie BOST  
Président de DORSAL,**



**Certifié transmis au représentant de l'Etat le  
Publié par affichage le :**

